

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le vendredi 5 mai 2017

Mardi 9 mai 2017, 14h :

La Métropole du Grand Paris s'engage en faveur de la réouverture de la Bièvre

Canalisée et enterrée depuis 60 ans, la Bièvre commence à revoir le jour. Sa réouverture est un projet dans lequel la Métropole s'implique activement, dans le cadre de la prise anticipée de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris (MGP) et Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, organisent une visite du site de la Bièvre, en présence de Sylvain BERRIOS, vice-Président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations et Daniel BREUILLER, vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'agriculture urbaine.

Mardi 9 mai à 14h, à la Maison de la Bièvre au 66 Rue de la Division du Général Leclerc, Arcueil, le projet de réouverture de la Bièvre à Gentilly et Arcueil sera présenté tandis que les services départementaux feront le point sur la gouvernance et le financement. Une visite des sites concernés sera suivie de la présentation *in situ* de la Bièvre rouverte à L'Haÿ-les-Roses.

Cette visite doit permettre d'envisager à terme, une action concrète de la MGP, afin de permettre aux communes concernées de reconquérir la Bièvre, enjeu majeur de la biodiversité mais également symbole d'une nouvelle approche de la nature en milieu urbain.

Rappel du contexte :

La Bièvre prend sa source à Guyancourt dans les Yvelines. C'est une rivière de 33 km de long qui traverse 4 autres départements : l'Essonne, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et Paris. Le bassin versant de cet affluent de la Seine abrite 780 000 habitants.

De plus en plus polluée par les usages industriels, la Bièvre devient insalubre et génératrice de mauvaises odeurs, au point qu'il est décidé, de 1870 à 1960, de la recouvrir progressivement et de l'enfermer dans un ouvrage en béton. C'est ainsi qu'en Val-de-Marne, la Bièvre fut finalement intégrée au système d'assainissement de l'agglomération parisienne, et gérée en tant que collecteur des eaux pluviales.

En 2000, la Bièvre est de nouveau reconnue comme cours d'eau. Une première phase de réhabilitation a lieu en 2014/2015 sur l'Haÿe-les-Roses, principalement portée par le Département. Une deuxième phase est actuellement en cours de montage sur le secteur Arcueil/Gentilly.